

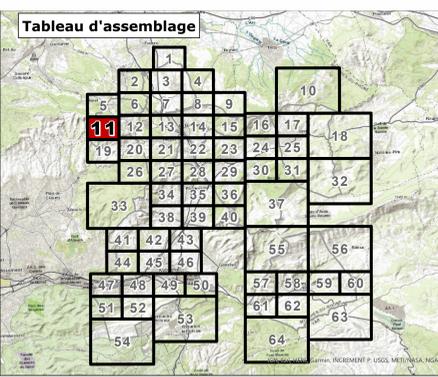
Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches
N2. Risque incendie

PLANCHE
11

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

Projet de modification n°1



Urbanisme

URBANISME

□ Limite de zone □ Limite de zone issue de la procédure de modification n°1 (voir opposé)

Risque feux de forêt réglementé par un Plan de Prévention du Risque

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORÊT (PPRIF)

Pour les communes d'Auréli et de Roquevaire

- 03
- 02
- 01
- R

Risque feux de forêt réglementé par le PLUI

TRADUCTION DU RISQUE INCENDIE

Pour les communes d'Alaigne, Casteln, Cuges-Mépillat, La Boulledosse, La Destrousse, La Pierre-sur-Haute, Peyrin, Saint-Sauveur et Saint-Etienne

- Zone inconstructible
- Zone à prescriptions
- Zone à urbaniser (AU ou ZAU) soumise à étude complémentaire

Pour la commune de Belcodène

- Risque
- Éleve
- Orange

Fond de Plan

- Parcelaire
- Élément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Cimetière

